



territoire
d'énergie
CÔTE-D'OR

Notice explicative Budgets Primitifs SICECO 2021

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le Syndicat ; elle est disponible sur le site internet du SICECO.

Le budget primitif est un document « prévisionnel » qui retrace l'ensemble des dépenses et des recettes prévues pour l'exercice à venir. Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité.

La présente note abordera par section et par chapitre les éléments principaux de la gestion comptable envisagée pour l'exercice 2021. Il convient de préciser que le budget primitif a été réalisé au regard des orientations définies par le Comité Syndical dans le cadre du débat d'orientation budgétaire. En outre si l'impact du COVID a été pris en compte (achat de masque, de gel, de matériel informatique), les crédits nécessaires ont été estimés sur la base d'une année « normale » sans confinement (location des salles pour les assemblées, déplacement et formation des agents/élus...).

I SECTION DE FONCTIONNEMENT :

A. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Le montant total des crédits ouverts dans le budget primitif au titre de l'exercice 2021 est de 11 050 400 € (10 404 175 € en 2020).

➤ Chapitre 011 Charges à caractère général (2 845 000 €) :

Cette ligne budgétaire comprend l'ensemble des dépenses liées au fonctionnement du bâtiment du SICECO (fluides, maintenance...), les contrôles de conformité de l'éclairage public, toutes les études non suivies de travaux, les diagnostics énergétiques du patrimoine bâti des adhérents...

Au sein de ce chapitre certains les principaux écarts par rapports aux crédits ouverts en 2020 sont les suivants :

- Article 6042 : la diminution de crédits s'explique par l'ajustement des crédits au parc d'éclairage public et de terrains de sports à contrôler.

- Article 60612 : la baisse des crédits s'explique par le transfert sur le budget annexe des dépenses d'électricité liées aux IRVE.
- Article 611 : la baisse des crédits s'explique par la diminution des opérations de détection de réseaux à réaliser.
- Article 6161 : la forte hausse des primes d'assurance est liée à la dégradation de la sinistralité du SICECO notamment suite aux dossiers contentieux des dernières années.
- Article 617 : l'exercice 2020 fera l'objet du lancement de nombreuses études liées à la transition énergétique notamment sur les PCAET, l'autoconsommation, l'étude et l'organisation de la compétence communications électroniques. Il convient de préciser que des recettes (subventions et participation des adhérents) sont associées à ces dépenses (comptes 74751 et 7478).

➤ **Chapitre 012 Les charges de personnel (2 255 000 €) :**

Ce chapitre prévoit une hausse de 115 000 € par rapport à 2020.

Cette ligne budgétaire comprend l'ensemble des dépenses brutes liées à la masse salariale du personnel affecté au SICECO.

La hausse des dépenses de personnel par rapport à 2020 s'explique par :

- **La prise en compte en 2020 d'éléments réglementaires :**

- Poursuite de la mise en œuvre de l'accord national sur les Parcours Professionnels, les Carrières et les Rémunérations (PPCR) pour les agents de catégorie A et B ;
- Glissement Vieillesse Technicité (GVT) prenant en considération la hausse de la masse salariale du fait des avancements d'échelons et de grades, ou de la promotion interne ;
- Mise en place du RIFSEEP pour les agents de catégorie A et B de la filière technique (Décrets d'application en attente de parution) ;
- Réforme de la participation des employeurs publics au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leur personnel pour favoriser la couverture sociale complémentaire des agents publics (Décrets d'application en attente de parution).

- **L'évolution prévisionnelle des effectifs au regard des orientations prises dans le DOB:**

Poste	2021
1 Responsable administratif et financier SEML	1 ETP au 2 nd semestre (28 500)
1 Technicien bois-énergie (60%) et développement des ENR (40%)	1 ETP au 2 nd semestre (21 000)
Coût annuel prévisionnel en €	49 500

Pour 2021 en ce qui concerne le SICECO, en lien avec la SEML, et sous réserve de validation du plan d'affaires actualisé par le conseil d'administration, il est projeté le recrutement d'un

technicien bois-énergie et développement des ENR. Ces secondes missions seraient orientées plus particulièrement sur des projets qui auront vocation à être portés par la SEML, une refacturation du salaire de cet agent à la SEML est prévue à hauteur de 40%.

En outre, au regard de l'augmentation du volume d'activité de la SEML et des enjeux juridiques et financiers, il est prévu de recruter un responsable administratif et financier afin qu'une personne dédiée soit affectée à la gestion du fonctionnement et de la conduite des projets de la société. Cela libèrerait en outre du temps aux agents du SICECO qui assument aujourd'hui ces missions et qui pourront être redéployés sur des missions internes au SICECO.

Compte tenu des délais nécessaires à la validation du nouveau plan d'affaires, le recrutement des agents qui travailleraient pour la SEML est prévu pour le second semestre 2021.

➤ **Chapitre 014 Les atténuations de produits (1 320 000 €) :**

Cette ligne budgétaire comprend le reversement de la TCCFE du SICECO aux communes dites « urbaines ».

➤ **Chapitre 65 Les autres charges de gestion courante (1 271 900 €) :**

Cette ligne budgétaire comprend notamment le reversement de la RODP aux communes sur le réseau électrique, les indemnités des élus, les subventions aux associations (10 000 € devraient être versés à Electriciens Sans Frontières et 10 000 € devraient être versés à Bourgogne Energies Renouvelables).

De plus dans le cadre de la création du budget annexe relatif aux IRVE, le compte 6521 prévoit la participation du budget principal nécessaire à l'équilibre du budget annexe.

Le compte 65888 connaît une très forte hausse en raison :

- Du lancement de nombreuses études de faisabilités pour des projets d'investissement liés aux énergies renouvelables (GNV, Méthanisation, Chaufferies-bois, Etudes énergétiques (bâtiments, isolation des combles perdus, remplacement des chaudières fioul),
- De l'ouverture des crédits nécessaire à la clôture des marchés d'études lancés en 2020 et qui se termineront en 2021.

➤ **Chapitre 66 Les charges financières (40 500 €) :**

La hausse de l'enveloppe s'explique par la souscription d'un emprunt de 2 000 000 € au second semestre 2020 et la souscription d'un éventuel emprunt de 2 500 000 € au second semestre 2021.

➤ **Chapitre 67 Charges exceptionnelles (927 000 €) :**

Cette ligne budgétaire comprend notamment les charges exceptionnelles ainsi que le reversement des CEE aux communes.

La nette hausse du chapitre s'explique par la prise en compte du programme ACTEE pour lequel le SICECO perçoit les subventions pour le compte de l'ensemble des syndicats de l'alliance et procède à leur reversement en fonction des programmes engagés par chacun.

B. RECETTES FONCTIONNEMENT

Le montant total des crédits ouverts dans le budget primitif au titre de l'exercice 2021 est de 11 050 400 € (10 404 175 € en 2020).

➤ *Chapitre 70 Produits des services du domaine et ventes diverses (438 000 €) :*

Ce chapitre budgétaire comprend la perception des redevances perçues sur le domaine public communal, les locations de fourreaux à Orange ainsi que la refacturation des moyens mis à disposition de la SEML par le SICECO qui ont été revus à la hausse pour l'exercice 2021 (Il convient de préciser que les montants refacturés par le SICECO font l'objet d'une validation par le Conseil d'Administration de la SEML).

➤ *Chapitre 73 Impôts et taxes (6 200 000 €) :*

Ce chapitre budgétaire comprend la perception de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité par le Syndicat.

➤ *Chapitre 74 Dotations, subventions et participations (1 295 900 €) :*

Ce chapitre budgétaire comprend la perception des participations des communes et EPCI pour les sinistres et la maintenance de l'éclairage public et de la signalisation tricolore ainsi que les diagnostics énergétiques du patrimoine bâti, également les participations des EPCI pour les PCAET, Plans Climat Air-Energie-Climat.

- Article 74751 : ce compte regroupe notamment les participations des adhérents pour les études liées aux études évoquées aux comptes 617 et 65888 notamment (PCAET, schéma ENR, remplacement des chaudières...).
- Article 7478 : ce compte regroupe toutes les subventions liées aux études évoquées aux comptes 617 et 65888 (ADEME, FNCCR pour le programme ACTEE) ainsi que l'éventuelle refacturation au budget annexe des frais de maîtrise d'œuvre en cas de réalisation des réseaux de chaleur étudiés par le SICECO.

➤ *Chapitre 75 Autres produits de gestion courante (1 991 000 €) :*

Cette ligne budgétaire comprend la perception des redevances versées par les fermiers et concessionnaires ainsi que le versement de la redevance financière liée à la convention de partenariat avec ENEDIS.

➤ **Chapitre 77 Produits exceptionnels (1 051 000 €) :**

Cette ligne budgétaire comprend les produits exceptionnels avec notamment les ventes de CEE. La nette hausse du chapitre s'explique par la prise en compte du programme ACTEE pour lequel le SICECO perçoit les subventions pour le compte de l'ensemble des syndicats de l'alliance et procède à leur reversement en fonction des programmes engagés par chacun.

II SECTION D'INVESTISSEMENT :

A. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le montant total des crédits ouverts dans le budget primitif au titre de l'exercice 2021 est de 16 008 000 € (15 542 000 € en 2020).

➤ **Chapitre 13 Les subventions d'investissement (75 000 €) :**

Ce chapitre comprend les remboursements des "trop perçu" sur les travaux d'extension au bénéfice des particuliers.

➤ **Chapitre 16 Le remboursement du capital de la dette (300 000 €) :**

La hausse de l'enveloppe s'explique par la souscription d'un emprunt de 2 000 000 € au second semestre 2020 et la souscription d'un éventuel emprunt de 2 500 000 € au second semestre 2021.

➤ **Chapitre 20 Les immobilisations incorporelles (1 360 000 €) :**

Cette ligne budgétaire comprend les études nécessaires à la réalisation des investissements relatifs au réseau électrique (renforcement, sécurisation, extension, dissimulation...), à l'éclairage public, au réseau gaz, au déploiement des fourreaux de communications électroniques...

En outre elle intègre les subventions versées dans le cadre des appels à projet pour les bâtiments BBC et NBBC.

La hausse des crédits ouvertes s'explique par le lancement d'un nouveau programme d'appels à projet et par le lancement d'études pour la construction éventuelle d'une station GNV.

➤ **Chapitre 21 Les immobilisations corporelles (135 000 €) :**

Cette ligne budgétaire comprend les achats de matériel pour le SICECO. L'exercice 2021 verra le renouvellement d'une partie du parc de véhicule ainsi que l'acquisition de matériel informatique (renouvellement du serveur, acquisition de moyens de visio-conférence...).

➤ **Chapitre 23 Les investissements SICECO (11 570 500 €) :**

Cette ligne budgétaire comprend les investissements relatifs au réseau électrique (renforcement, sécurisation, extension, dissimulation...), à l'éclairage public, au réseau gaz et au déploiement des fourreaux de communications électroniques.

En outre le lancement des travaux de rénovation du bâtiment sera réalisé au cours de l'exercice.

➤ **Chapitre 27 Les participations financières (1 062 000 €) :**

Cette ligne budgétaire comprend les apports du SICECO en capital ou en comptes courants d'associés dans la SEM dans le cadre du déploiement des projets de cette dernière (Parc éoliens, photovoltaïque toiture, hydroélectricité, méthanisation...). Les crédits prévus s'inscrivent dans le cadre d'une éventuelle augmentation de capital sur laquelle devra se prononcer le Conseil d'administration de la SEML au cours de l'exercice.

B. RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le montant total des crédits ouverts dans le budget primitif au titre de l'exercice 2021 est de 16 008 000 € (17 628 075 € en 2019).

➤ **Chapitre 10 dotations, fonds divers et réserves (819 000 €) :**

Cette ligne budgétaire comprend la récupération du montant de TVA payé par le SICECO sur les travaux d'éclairage public payés en N-1 ainsi que la prise en compte de l'excédent de fonctionnement capitalisé (mise en réserve des excédents de fonctionnement de N-1 pour financer le besoin d'investissement).

➤ **Chapitre 13 Subventions et participations (7 653 000 €) :**

Cette ligne budgétaire comprend notamment les subventions obtenues au titre du FACE, de l'article 8, du dispositif PCT (Part Couverte par le Tarif) ainsi que la participation des communes et des EPCI aux travaux.

Les hypothèses retenues pour le budget 2020 sont les suivantes :

- Stabilité de l'article 8 à 550 000 €,
- Stabilité de la PCT à 230 000 €,
- Participation des communes calculée en fonction des prévisions de travaux et des taux de financements,
- L'évolution du FACE a été calculée en fonction des variations prévisibles des différents programmes éligibles. Toutefois l'enveloppe globale FACE est amenée à être réformée afin de prendre en considération le financement de la transition énergétique.

➤ **Chapitre 16 Emprunts (2 500 000 €) :**

Cette ligne budgétaire comprend les emprunts souscrits au cours de l'année sur le budget principal. Un emprunt de 2 500 000 € devrait être souscrit au second semestre 2021.

➤ **Chapitre 27 Autres immobilisations financières (1 125 000 €) :**

Cette ligne budgétaire comprend les reversements de TVA effectués par ENEDIS dans le cadre du contrat de concession.

III POINT RELATIF AU BUDGET DE LA REGIE « COTE D'OR CHALEUR » :

L'exercice 2020 aura été marqué pour ce budget annexe par la mise en production du réseau de chaleur de Bligny-sur-Ouche sur une année complète et par la construction du réseau de chaleur de Saulieu dont le montant total des travaux s'élèverait à environ 1 200 000 € TTC.

En ce qui concerne 2021, l'exercice budgétaire sera marqué par :

- La production sur une année complète du réseau de chaleur de Saulieu,
- L'obtention des résultats de la consultation des entreprises pour les projets de Fontaine-Française (1 680 000 € TTC), d'Arnay-le-Duc (906 000 € TTC) qui, en cas de retour positif, pourrait entraîner la construction et la vente de chaleur,

Un projet sur la commune de Semur-en-Auxois est en cours d'étude pour une éventuelle réalisation à partir de 2022.

La réalisation de ces projets en cas de faisabilité technique et économique nécessiterait la mobilisation d'emprunts pour la réalisation effective des travaux.

Le Budget primitif du budget annexe prévoit les crédits nécessaires pour le fonctionnement des réseaux de chaleur de Bligny-sur-Ouche et de Saulieu.

En cas de réalisation des réseaux de Fontaine-Française et d'Arnay-le-Duc une décision modificative sera proposée au Comité afin d'ouvrir les crédits nécessaires à la réalisation des investissements.

IV Infrastructures de recharge pour véhicules électriques :

La mise à disposition du public d'un service de recharge de véhicules électriques au regard de ses caractéristiques propres (nature de l'activité, part des recettes perçues auprès des usagers, mode de gestion...) est assimilable à un service public à caractère administratif.

Jusqu'à présent, les dépenses et les recettes relatives aux IRVE étaient agglomérées dans le budget principal. Afin de garantir un suivi plus précis de ce service public il a été décidé de procéder à la création d'un budget annexe lié aux IRVE dans le respect des exigences comptables et réglementaires (Instruction M14, application de la TVA au budget...).

Les crédits nécessaires à l'équilibre du budget annexe ont été prévus au budget principal.